

Le Groupe des Amis de la Francophonie (Gaf) a passé à la loupe le thème : « Révolution, constitution et accès aux droits des femmes et de la jeunesse ».

Cette conférence publique qui a réunit les ambassades des pays membres de la Francophonie accréditées au Sénégal et les Institutions de la Francophonie ayant leur siège au Sénégal (Auf, Confejes, Confemen), se tient dans le cadre de la quinzaine de la francophonie qui se tient du 19 mars au 2 mai 2014.

Ainsi, le président du Gaf, l'ambassadeur de la République démocratique du Congo, Nicolas Fataki Lungele, s'est félicité du choix du thème qui, selon lui, cadre avec le Quinzième sommet de la Francophonie qui se tiendra à Dakar.

Animé par le politologue, philosophe du droit et spécialiste des questions juridiques dans le monde arabe, le Pr tunisien Yadh Ben Achour, par ailleurs membre du comité des droits de l'homme des Nations unies, ce dernier a rappelé, dans sa présentation, le rapport qui existe entre la révolution, la constitution et les droits de l'homme de manière générale.

Citant l'exemple tunisien, le conférencier a montré que sur le plan historique, la conquête de l'esprit de justice sur les injustices peut favoriser un plein épanouissement de l'humain.

«Comme toutes les révolutions, celle tunisienne était l'œuvre d'une minorité de jeunes et de femmes engagés jusqu'à ce qu'elle soit accaparée par un mouvement populaire beaucoup plus important », explique-t-il.

Le Pr Achour a aussi montré qu'il y a souvent une dissymétrie entre les questions qui concernent les jeunes et celles qui concernent les femmes. A l'en croire, souvent les femmes

sont les victimes des injustices tandis que les jeunes ont généralement un préjugé plus favorable.

C'est ce qui fait qu'après la révolution, on a tendance à satisfaire davantage les droits des femmes.

«C'est de cette manière là qu'on parvient à un rééquilibrage », soutient le modérateur, le Pr de droit Abdoullah Cissé qui a noté la finesse avec laquelle le conférencier a démontré que les promesses des révolutionnaires sont en générale de deux natures.

«Il y a des promesses de liberté qui sont immédiatement satisfaites. Cependant, les efforts sont lents pour tout ce qui touche aux promesses liées à la justice sociale », indique le Pr Cissé.

Non sans rappeler que la révolution est un acte spontané dans l'évolution des sociétés humaines qui permettent un progrès humaniste, mais la justice sociale se construit sur le long terme.

Source : [allAfrica](#)